

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion de Famille du 16 février 2026

Décision	Actions	Responsable
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	Envoi du relevé de décisions aux adhérents	S. Briand
Point ajouté à la suite de l'annonce de l'UGVC de manifestation		
Contexte - Plusieurs Maisons ont été amené à réduire leurs contrats avec les viticulteurs - Appel à manifestation de l'UGVC ciblant une maison sans information préalable du SMC - Sollicitations presse : éléments de langage transmis. Points de discussion - Capacité d'action du BNIC : le BNIC ne peut pas s'immiscer dans des relations contractuelles ; au mieux, inviter au respect des contrats / favoriser médiation. - Médiation : vue comme une voie préférable à l'escalade publique. - Critique de la forme (UGVC) : action jugée agressive et "populiste". - Climat relationnel : mention d'échanges tendus dans une réunion antérieure (propos très durs à l'égard des marchands en gros, effets délétères sur la cohésion de filière). - Besoin d'éléments factuels : On ne peut accompagner les maisons que si elles nous informent et nous donnent les éléments.		
<u>Décision</u> - Demander aux maisons d'informer l'équipe du syndicat des situations difficiles ou potentiellement difficiles avec des viticulteurs pour anticiper et accompagner au mieux les maisons adhérentes. - Il est nécessaire dans ce cas d'apporter des éléments factuels. - En comité permanent : reprendre les éléments de langage proposés	Contacter les maisons identifiées	T. Métais
	Position à porter en comité permanent	H. Bache Gabrielsen H. Bache Gabrielsen
Financement des stocks		
<u>Objectif</u> : mise en place d'une garantie de l'État pour sécuriser le financement/portage de stocks (logique type PGE Covid, mais adapté). <u>Contexte</u> - Aggravation de la situation des financements de stocks et désengagement de certains établissements bancaires. - Note SMC rédigée et transmise au BNIC en 2025 - Constat d'absence d'outils adaptés ; les dispositifs BPIFrance existants "ne fonctionnent pas" pour ce besoin.		

- Démarches déjà menées : échanges avec Crédit Agricole, Banque de France, services de l'État (préf./sous-préf.), discussions BNIC/CP.

Constat : le dossier n'avance pas

Enjeux : Outil structurant pour la survie économique et la capacité des maisons à acheter, financer, porter les stocks, honorer les contrats, payer au moment des livraisons, éviter une crise de liquidité en chaîne.

Proposition

- Voie juridique identifiée : une loi de finances (PLF/PLFR) autorisant l'État à octroyer une garantie + un arrêté d'application fixant modalités (éligibilité, conditions, plafonds) et notification à la Commission européenne (aide d'État)
- Stratégie : travailler dès maintenant les modalités techniques avec la Direction du Budget (Bercy).
- Portage BNIC : proposition que le courrier à Bercy soit signé/porté par le BNIC.
- Calendrier : travail dans la perspective du projet de loi de finance rectificatif de l'été + obtenir le soutien du gouvernement.

Discussions :

- Frustration exprimée : retard de près d'un an dans la prise en charge technique au niveau BNIC.
- Sujet à faire exister au plus haut niveau (CP) avec un mandat clair.

Décision Demander que la démarche soit portée par le BNIC, même si le lead et le travail de fond reste porté par le SMC si nécessaire.	Rédiger un courrier Bercy et un projet d'article pour la loi de finance et d'arrêté "amendable"/intégrable.	T. Métais
	Inscrire le sujet officiellement en Comité permanent et pousser un mandat clair au BNIC.	H. Bache Gabrielsen – E. Le Gall

Travaux sur l'adaptation du vignoble : méthodologie d'avancement

Contexte

- Cadre existant : conclusions du groupe de travail rendement/arrachage/financement.
- Année 1 : 12 M€ (arrachage définitif) — validé en CP le 19 janvier (financement via CVO viticulture).
- Attente principale : arbitrages sur l'année 2 et ses financements (montant évoqué : 36 M€).

Enjeux : Obtenir une position "stabilisée" et validée avant l'annonce/présentation prévue au comité consultatif (29 avril), avec engagement des CEO.

Proposition de calendrier suivant les réunions de famille du 23 mars (présentation des montants à valider) – retours dans les maisons entre le 23 mars et le 20 avril – validation en famille le 20 avril.

Discussions :

- ◆ Visibilité attendue d'ici le 23 mars :
 - Intentions d'arrachage FranceAgriMer (plan national),
 - Avancée sur la piste européenne (accompagnement annoncé par l'État), sous réserve de concrétisation rapide.
- ◆ Prévoir un point intermédiaire écrit / "test" avant le 23 mars pour prévoir un plan B si nécessaire et une proposition finale le 23 mars à valider dans les maisons entre le 23 mars et le 20 avril pour vote final le 20 avril
- ◆ Point à approfondir : sur la partie budgétaire, au regard de l'assiette des CVO, anticiper un "worse case" et mesurer la cohérence des hypothèses budgétaires BNIC (assiette CVO / volumes réellement commercialisés) avant passage en séquence CEO.

Décision Validation de la méthodologie et du calendrier de travail avec le point intermédiaire avant le 23 mars	Suivi et mise en œuvre	T. Métais
Mouts de Raisin Concentré Rectifiés		
<u>Contexte :</u> ◆ Principe validé en comité permanent : réintroduire les MCR dans le cahier des charges ◆ Intervention en GT cahier des charges du Président de l'UGVC pour limiter l'approvisionnement au sein de l'appellation (raisins provenant de la zone Cognac). ◆ Rappel des cadres réglementaires : • Côté vin (réglementation "vin") : limitation à la zone géographique de l'appellation. • Côté spiritueux : cadre plus ouvert, pas de précision d'origine dans les textes cités ; le cahier des charges Cognac ne précise pas l'origine des sucres. <u>Enjeux :</u> Risque de rendre la mesure inopérante (faible capacité/industrie locale pour produire du MCR rectifié ; investissement peu probable dans le contexte).		
<u>Décision :</u> • Ne pas restreindre les MCR à l'origine régionale. • En fonction de l'évolution ou non de la position de la viticulture, le sujet devra être porté au Comité Permanent pour discussion officielle et arbitrage	Suivi en GT cahier des charges, puis en comité permanent	P. Grimbert / H. Bache Gabrielsen
Millésimes : point d'avancement		
<u>Contexte et discussions</u> • Dans la perspective de l'appel concernant le recours en excès de pouvoir contre la note de la DREETS sur la traçabilité des millésimes, plusieurs témoignages ont été collectés auprès des maisons. Cela permettra de structurer un argumentaire consolidé • Plusieurs participants indiquent qu'ils vont transmettre une contribution. • L'enjeu reste de travailler avec la DGCCRF sur une note permettant de clarifier les attentes en matière de traçabilité afin de sécuriser les opérateurs.		
<u>Décision :</u> Pas de décision	Finalisation de la note SMC et transmission	P. Grimbert
Facturation électronique		
<u>Contexte</u> • Obligation d'avoir une plateforme de réception des factures électroniques pour toutes les entreprises dès septembre 2026. • Obligation d'émission pour les grandes entreprises dès septembre 2026, puis extension progressive. • Hétérogénéité des pratiques locales (auto-facturation, prélèvement CVO, visibilité des factures côté viticulteurs...). <u>Enjeux</u> • Anticiper les frottements techniques et organisationnels. • Harmoniser les pratiques pour éviter divergences et incompréhensions avec l'administration. • Etudier la possibilité de mutualiser les développements informatiques.		
Conclusions & décisions	Appel à candidature et diffusion d'une note pédagogique.	S. BRIAND

- Création d'un groupe de travail dédié (incluant les SICA et coopératives, représentants comptables/finance) - Explorer les possibilités de mutualisation des développements logiciels lorsque cela est pertinent.		
TVA		
<u>Contexte</u> Rencontre avec la DLF (Direction de la législation fiscale), à leur initiative et proposition de solution pour rendre la dérogation conforme au droit européen (impossibilité de maintenir la dérogation en l'état) <u>Enjeux</u> : Préserver les pratiques actuelles, sécuriser juridiquement l'exonération de TVA pour l'appellation et éviter tout risque de redressement rétroactif (3 ans) Etat d'avancement - Un travail va être mené entre la filière et la DLF pour préciser les contours de la solution qui mènera à un dispositif dans le projet de loi de finance de fin d'année. - D'ici 2027, la DLF ne peut pas émettre de position formelle sur les pratiques actuelles. - Un message pourra être transmis aux administrations locales afin de limiter les risques de redressement sur ce sujet.		
<u>Recommandation</u> : Dans l'attente de la finalisation du travail avec la DLF, il est recommandé de ne pas changer les pratiques et de maintenir le statu quo	Confirmer au BNIC la demande de réunion du groupe de travail fiscalité (BNIC) avec experts accises + TVA + bouilleurs de profession.	T. Métais
Sujet du suivi des comptes d'âge		
<u>Contexte</u> - Question posée lors de la dernière réunion de famille : possibilité de suivre officiellement les comptes d'âge au-delà du compte 10 afin de valoriser les vieux stocks <u>Enjeux</u> - Valorisation des très vieux stocks. Possibilité de revendiquer les âges (20 ans d'âge, 30 ans d'âge...). - Sécurisation juridique en cas de revendication d'âge. Réponse BNIC : - Modification nécessaire du cahier des charges et de l'arrêté de 2003 + développements informatiques - Nécessité de conserver une traçabilité interne adéquate Question importante : le suivi BNIC apporte-t-il une sécurité juridique réelle face à la DGCCRF ?		
Décision : Approfondir techniquement le sujet (analyse juridique + impact organisationnel BNIC).	Note structurée pour une prochaine réunion.	P. Grimbart
Point budget BNIC à 6 mois		
REPORTE		
Questions diverses - Contrôles DREAL		
<u>Contexte</u> Sentiment d'augmentation des contrôles ou d'intensification des demandes (injonctions, réserves incendie, mises à jour d'arrêtés préfectoraux...). <u>Enjeux</u> Évaluer objectivement s'il existe une hausse / intensification réelle des contrôles.		

- Charge administrative lourde pour les petites structures : éviter une pression administrative disproportionnée dans un contexte économique fragile. - Entretenir un dialogue institutionnel apaisé. Points de discussion - Possibilité de lancer un sondage interne (mais difficulté de consolidation fiable). - Proposition alternative : demander au préfet un bilan anonymisé des contrôles DREAL sur 3 à 5 ans (nombre, nature des suites, tendances). - Évoquer également les exigences nouvelles (astreinte laboratoire en cas d'incendie – analyse fumées, sols, etc.), potentiellement mutualisables via GME 16.		
Décision : Solliciter un bilan pluriannuel des actions DREAL auprès du préfet (pour les contrôles : volumétrie + typologie).	Courrier / Mail au préfet	T. Métais
Questions diverses : Réserve climatique dans le rendement cognac / réserve sous-bois		
<u>Contexte</u> - Le rendement voté (7.65) ne sera pas le rendement effectivement commercialisé. - Il est demandé par certains représentants professionnels de permettre à certains viticulteurs de constituer de la réserve climatique dans le rendement cognac (aujourd'hui la réserve climatique n'est possible que pour les volumes excédentaires. - Autre sujet évoqué : la réserve sous-bois. Enjeux : Éviter la production de volumes excédentaires destinés à destruction ou à ventes à bas prix.		
<u>Décision :</u> Afin de mesurer les enjeux et contraintes juridiques et pratiques effectives, il est proposé d'inscrire ces deux sujets à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec analyse juridique complète préalable.	Mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de famille	T. Métais
Questions diverses		
Reprise des stocks – VIFA & Vapeur <u>Contexte</u> - Décalage entre période d'expérimentation (2020–2024) et intégration officielle dans le cahier des charges. - Demande DGCCRF de traçabilité spécifique pour la reprise des stocks produits pendant la période expérimentale. Situation - Mise en place d'un système d'attestations (solution transitoire). - Manque de coordination DGCCRF / Douane. <u>Enjeux</u> - Dans l'attente, les volumes ne peuvent être commercialisés en Cognac ce qui pèse sur la trésorerie des expérimentateurs et constitue un manque à gagner important.		
Décisions Demande de réunion Filière / INAO /DGCCRF / Douane (coordination administrative) afin de sécuriser le traitement des expérimentations	Suivi de l'organisation de la réunion	P. Grimbert
Questions diverses : Changement de membre GT BNIC Distillation durable		
Décision : Remplacement d'Olivier Paultes (départ en retraite) par Félix Pouyanne-Lafus	Information du BNIC	S. BRIAND

Prochaine Réunion du Conseil du SMC : 23 mars 2026 au SMC

Chef de Famille

Hervé Bache-Gabrielsen

